

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4837

commission principale : finances et institutions

objet : **Sogely - Evolution du marché d'intérêt national (MIN) - Prolongation de la mission de gestion et d'exploitation - Avenant n° 9**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché d'intérêt national (MIN) implanté à Lyon-Perrache fait l'objet, avec la société d'économie mixte (SEM) Sogely, d'une convention d'exploitation.

Compte tenu du projet de délocalisation du marché sur une plate-forme logistique à vocation agroalimentaire à Mions-Corbas, plusieurs décisions ont prolongé la période d'exploitation du site de Lyon-Perrache jusqu'au 1er août 2008 ; le principe d'une prorogation annuelle de l'exploitation, par reconduction expresse, jusqu'à la fermeture du marché ayant été instauré par un avenant n° 3 en date du 14 mars 2003.

Dans la mesure où le déménagement du marché ne pourra pas être terminé le 1er août 2008, date de déclassement du MIN, la mission de gestion et d'exploitation confiée à la SEM Sogely doit être prolongée.

Il est donc proposé, dans le cadre de l'avenant n° 9, de prolonger la durée de la convention pour la gestion et l'exploitation de la Sogely jusqu'à la fermeture définitive du site de Lyon-Perrache et, au plus tard, jusqu'au 28 février 2009 ;

Vu ledit avenant n° 9 ;

Vu le décret n°66-38 du 5 janvier 1966 ;

Vu la convention de gestion du MIN conclue avec la Sogely en date du 29 novembre 1967 et ses divers avenants successifs n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 9 à la convention pour la gestion et l'extension du marché d'intérêt national de Lyon en date du 29 novembre 1967.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit l'avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,